



## L'édito du Maire

Nous avons été confrontés à une série de travaux tant pour l'extension des réseaux électriques que pour améliorer la distribution de l'eau et la desserte incendie.

Une grande partie de la population a subi une gêne au niveau de la circulation mais plus encore avec la poussière qui compte tenu du temps n'a pas épargné les riverains. Les entreprises m'ont fait savoir que les habitants de Perrouse s'étaient montrés compréhensifs.

Je tiens donc à remercier tous celles et ceux qui ont supporté tous les inconvénients avec civisme.

Le Maire  
Roland GASTINE

## Assainissement collectif

La CCPR nous a permis par son financement de réaliser le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) rendu obligatoire par la loi.

Dans ses conclusions le SDA prévoyait qu'il convenait de porter la capacité du lagunage de la route de Buthiers à 300 équivalents habitants, les effluents recueillis dépassant la capacité actuelle de 150 équivalents habitants.

Les services de l'État (ex DDE) n'assurant plus la maîtrise d'œuvre de ce type d'ouvrage, une consultation a été entreprise dans le cadre des marchés publics pour trouver un organisme pouvant se charger de cette étude.

La société SOGREAH ayant une antenne à Dijon a été retenue par le Conseil Municipal en raison du meilleur rapport coût/qualité de prestation.

Pour optimiser la recherche d'une solution, le Conseil Général a fait réaliser des mesures de pollution et la chambre d'agriculture a quantifié le volume des boues.



### Restrictions de circulation

Les travaux de réfection de la VC1 entre la RN 57 et la salle des fêtes nécessiteront une interdiction de circulation du 4 au 7 juillet.

Une réunion de tous les intervenants a permis d'arriver aux conclusions suivantes :

- Les rejets dans le ruisseau du Pousset répondaient encore aux normes actuellement en vigueur ;
- Il sera nécessaire de les améliorer en fonction des nouvelles directives qui seront plus contraignantes ;
- A défaut d'agrandissement du lagunage, il sera nécessaire d'évacuer les boues du premier bassin qui atteignent 40cm d'épaisseur et qui nécessitent un curage tous les dix ans.

Deux solutions se présentent :

1. le pompage, compactage, déshydratation pour un coût d'environ 40 000 €

2. l'épandage des boues pour environ 10 000 €

- La commune ne disposant pas de plan d'épandage, il devient nécessaire d'accomplir cette formalité ;
- Le décanteur est à reconditionner pour éliminer les rejets parasites dans le premier bassin (la grille trop lourde ne permet pas un entretien régulier)

En conclusion, le Conseil Municipal a décidé de faire réaliser dans un premier temps (sur 2011)

- l'étude et la réalisation du plan d'épandage
- l'étude et la réalisation de la modification du décanteur

Dans un deuxième temps (sur 2012)

- le curage et l'épandage des boues

## Assainissement non-collectif

La loi impose à chaque commune de posséder un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) chargé d'étudier, de vérifier l'installation des fosses septiques des immeubles ne pouvant être reliés à l'assainissement collectif.

En outre, ce service doit contrôler les installations existantes et remédier à leurs déficiences.

La commune aurait dû avoir recours à un cabinet privé dont le coût à titre isolé aurait certainement été conséquent.

(lire suite page 2)

(suite de la page précédente)

Ne pouvant assurer ce service faute de moyens techniques, il a été demandé à la CCPR de lui transférer la compétence pour des raisons techniques et financières.

Après une année d'études, le conseil communautaire a adopté le transfert de compétence dans sa séance du 24 mars 2011.

La mise en place opérationnelle devrait intervenir au cours de l'année. C'est la CCPR qui établira la redevance d'assainissement non collectif.

## Commission cimetière

Trois élus des conseils municipaux de Cromary et de Perrouse Villers le Temple (donc 6 personnes : M. Kergoat, 1er adjoint, M. Kerlouegan et M. Letondal pour Cromary et M. Leclercq, M. Noirot Sébastien et Mme Quelet pour Perrouse Villers) se sont réunies à plusieurs reprises pour répondre au mieux aux besoins actuels de la population et aux travaux à prévoir concernant le cimetière de Cromary, l'église et la chapelle de Villers le Temple.

Les élus des deux conseils municipaux ont trouvé un terrain d'entente pour régler conjointement et de façon équitable les financements des travaux à prévoir.

En effet, le cimetière de Cromary ainsi que la chapelle de Villers le Temple posent des problèmes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Le cimetière de Cromary ne peut être étendu et le non relevage des tombes peut à l'avenir occasionner un manque de place, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Dans le souci de prévoir l'avenir, il semble raisonnable d'envisager la construction d'un nouveau cimetière, qui répondra à toutes les normes en matière d'accessibilité pour tous. De plus, l'église de Cromary nécessite quelques travaux. Les chéneaux sont à remplacer, la toiture est à refaire à certains endroits, la structure du clocher à vérifier et l'enduit extérieur a besoin de quelques retouches.

La commission souhaiterait qu'une association puisse se mettre en place, comme cela a été le cas pour la chapelle de Villers le Temple, afin de gagner en efficacité. La chapelle de Villers est un bel exemple de réussite, elle a été restaurée avec grand soin.

Une visite de l'église est prévue pour que chacun puisse se rendre compte du patrimoine que représente l'église de Cromary et de sa nécessaire conservation. Prenez note dans vos agendas : le samedi 25 juin de 17h à 19h.

Le financement prévu pour les travaux de l'église et du cimetière jusqu'à maintenant se faisait sur la base du nombre d'habitants dans chaque commune : Cromary et Perrouse. Ce choix est ancien et à ce moment-là Cromary était un village beaucoup plus peuplé que Perrouse, la répartition établie était 25 % pour Perrouse Villers et 75 % pour Cromary.

Progressivement, Perrouse s'est agrandi et peuplé, alors que le mode de calcul ne changeait pas.

Afin d'être plus juste et de correspondre à la réalité, (234 personnes vivent à Cromary et 231 à Perrouse Villers le Temple), les élus ont décidé d'inclure le potentiel fiscal des communes qui diffère et détermine les impôts perçus. Il semble donc logique qu'une commune qui perçoit plus d'impôts participe un peu plus aux dépenses engagées.

C'est le cas de Cromary qui au regard de son potentiel fiscal est plus « riche » que Perrouse. Par conséquent, le mode de calcul appliqué pour le financement des travaux sera de l'ordre de 55% pour Cromary et 45% pour Perrouse Villers le Temple.

M-L Quelet

## Comptes et budgets

Le Conseil Municipal a approuvé les comptes administratifs de l'année 2010 :

Communal	dépenses	recettes
Fonctionnement	97 186,16 €	156 711,32 €
Investissement	121 118,60 €	88 689,95 €

Le compte communal montre un solde positif de 32 428,65 €

Assainissement	dépenses	recettes
Fonctionnement	10 921,30 €	21 985,33 €
Investissement	4 704,03 €	37 737,97 €

Le budget primitif 2011 a été voté sans augmentation de la fiscalité tant au niveau des taxes communales qu'au niveau de l'assainissement. Le budget est à l'équilibre.

	fonction <sup>t</sup>	investis <sup>t</sup>
Budget général	123 047,51 €	208 517,76 €
Budget assainissem <sup>t</sup>	23 261,88 €	63 717,10 €



## S.S.I.R.O.

(Syndicat Scolaire Intercommunal des Rives de l'Ognon)



### Point sur les effectifs

Malgré une très légère baisse des effectifs (trois élèves en moins), en 2010-2011, notre pôle éducatif n'a pas été concerné par une fermeture de classe, heureusement. Les inscriptions effectuées par Mme Thomas se poursuivent et laissent présager des chiffres identiques ou en hausse pour l'année scolaire à venir.

Les effectifs du mois d'octobre 2011 seront ceux qui détermineront si une classe doit être fermée ou non en 2012. En effet, les suppressions de postes dans le secteur public se poursuivent selon un calendrier prévu, en 2012, elles seront encore importantes dans l'Éducation Nationale.

C'est pourquoi, les dérogations demandées par les parents qui souhaitent scolariser leur enfant dans une autre commune sont systématiquement refusées par le syndicat scolaire. Les communes qui accueillent des élèves qui ne dépendent pas de leur secteur facturent des frais de scolarité aux communes résidentes.

Nos communes ont investi des sommes conséquentes pour la construction du pôle, elles en assurent le fonctionnement et la communauté de communes gère le périscolaire. Il serait coûteux pour l'ensemble des habitants qui composent le syndicat scolaire (environ 1100 personnes) d'accepter de payer pour d'autres écoles.

### Aménagements prévus

La classe de M<sup>lle</sup> Tourdot CE2-CM1 cette année, en juillet, sera équipée d'un tableau blanc interactif. C'est un tableau numérique relié à un ordinateur avec une connexion internet qui permet de nombreuses applications par rapport à un tableau traditionnel. Il sera ajustable en hauteur pour permettre aux enfants de l'utiliser plus aisément.

À l'automne, la même classe sera équipée de tables et de chaises nouvelles, plus ergonomiques et adaptées aux différentes tailles des enfants, qui à cet âge, varient fortement d'un élève à l'autre.

### Vide Grenier

L'association Récré Action organise un vide-grenier et une exposition artisanale le 11 septembre prochain, autour de la salle des fêtes de Perrouse.

Emplacement : 6 euros les 2 mètres linéaires.

Réservation au 03 81 XX XX XX ou 03 81 XX XX XX ou par internet : [recreation70.over-blog.com](http://recreation70.over-blog.com)

### Classes de découverte

Le syndicat scolaire tient ses engagements et participe financièrement aux classes découvertes, 1000€ sur le budget 2011 et 2000€ sur le budget 2012.

Les classes découvertes sont organisées tous les trois ans, les enseignants ont fait le choix de partir avec les enfants des classes de CP à CM2. La prochaine destination n'est pas encore connue. Ce sera en 2013.

La préparation de cette semaine ainsi que toutes les activités organisées par les enseignants pour alléger la somme payée par les parents sont consommatrices de temps et d'énergie.

Le loto, assuré par Mme Lucienne Guenot (vice-présidente du syndicat scolaire entre autres), a été un succès, à nouveau.

Les enseignants, les représentants des parents d'élèves, les parents et les élus qui s'impliquent sont remerciés par votre nombreuse participation aux différentes manifestations.

### Budget syndical

Les élus du syndicat scolaire, deux conseillers municipaux pour chaque commune qui compose le syndicat : Aulx les Cromary, Buthiers, Chambornay les Bellevaux, Cromary et Perrouse Villers le Temple ont toujours le souci de ne pas alourdir les impôts et veillent aux dépenses.

Budget Principal	2010	2011
Fonctionnement	136 246 €	132 045,93 €
Investissement	368 680 €	47 245,69 €

La différence constatée entre les années 2010 et 2011 pour les dépenses et recettes d'investissement correspondent à la fin du paiement en 2010 des dépenses liées à la construction du pôle éducatif.

Je suis à votre disposition pour toutes vos questions ou suggestions, je suis présente aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

Ainsi que le lundi soir de 19h à 21h, en compagnie de Mme GUENOT Lucienne, vice-présidente.

*M-L Quelet, présidente du syndicat*

## Travaux programmés en 2011

- Réfection de la VC n°1 sur 400 mètres entre la RN57 et la salle des fêtes, l'accès à la RN 57 sera reconstruit par la société EIFFAGE avec financement de RFF (estimation 13 000 €)
- Travaux d'isolation et d'amélioration de l'habitat dans les logements de la Mairie (11 716 €).
- Réalisation du plan d'épandage des boues.
- Finition des travaux de voirie entrepris en 2010.
- Extension du réseau d'électricité (4 000 €)
- Mise en place de 3 poteaux incendie (4 500 €)
- Route forestière du Charensoi (4 100 €) avec remboursement par RFF
- Réfection de la Fontaine de Villers (5 000 €)

## Risques naturels

Les risques naturels recensés sur la commune de Perrouse et Villers le temple :

- Inondations : seules les rives de l'Ognon sont concernées.
- Risque sismique : la commune est classée en zone 2, risque faible, qui ne génère aucune contrainte sur la constructibilité des maisons individuelles.
- Risque dû aux sols argileux : risque moyen qui imposent certaines précautions qui seront indiquées lors de la délivrance de permis de construire.

## Élimination des déchets

Le règlement sanitaire départemental stipule en son article 84 :

**Tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritux de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge brutes d'ordures ménagères sont interdits.**

Après mise en demeure, les dépôts existants sont supprimés selon la procédure prévue par le Code de la Santé Publique.

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est également interdit.

Le traitement des ordures ménagères collectées doit être réalisé selon les dispositions prévues par les textes en vigueur.

La destruction des ordures ménagères et autres déchets à l'aide d'incinérateur individuel ou d'immeuble est interdite.

## CCAS

Le CCAS a organisé une soirée dansante le 30 avril 2011 avec Patrick GALLEF, menu et accordéon ont ravi les participants.

La prochaine réunion aura lieu le samedi 5 novembre 2011 avec l'orchestre Sonia CHEVAUX et un repas comtois. Prenez note et invitez vos amis, l'ambiance est assurée.

La vente des brioches au profit de l'ADAPEI a rapporté la somme de 217,50 €. Les personnes ayant participé à l'opération sont à remercier.

## Subvention

Le syndicat des eaux a subventionné l'AS Perrouse à hauteur de 1390,07 € représentant la consommation d'eau pour l'année 2010-2011 en annulant la facturation.

Cette mesure doit inciter tous les adhérents de l'AS Perrouse à se montrer respectueux de la consommation d'eau.

## Fête Nationale



La manifestation aura lieu le samedi 9 juillet au stade et à la salle des fêtes.

- 13h30 à 20 h : tournoi de foot
- 20h30 : repas
- 22h30 : feu d'artifice suivi d'un bal gratuit

**RAPPEL** : pour le respect du voisinage, n'utilisez pas de tondeuse ni de perceuse entre 12h et 14h, avant 9h ou après 19h30, ni après 12h les dimanche et jours fériés. Merci.

## Souvenir français



La collecte du 8 mai a été cette année de 58,70 € soit du même niveau que les années précédentes. Merci.

Le *Souvenir Français* est une association patriotique distincte des associations d'anciens combattants. Elle est ouverte à tous ceux qui souhaitent participer, en toute indépendance politique ou confessionnelle, à la sauvegarde du souvenir de nos aïeux qui ont sacrifié leur vie pour notre liberté.

Vous pouvez devenir membre du Souvenir Français pour une cotisation de 10 euros.

Votre déléguée : Marguerite BARBIER (03 81 XX XX XX et margueritebarbier@orange.fr).